



Le 8 février 2024

Madame Chrystia Freeland
Vice-première ministre et ministre des Finances
80, rue Wellington
Ottawa (Ontario) K1A 0A3

Objet : Proposition prébudgétaire de Spiritueux Canada – budget 2024

Recommandation : Nous recommandons au gouvernement fédéral de plafonner la taxe d'accise sur l'alcool à 2 % dans son budget de 2024 et des années subséquentes.

Madame la ministre,

J'ai le plaisir de vous transmettre la proposition de Spiritueux Canada, au nom de ses membres, en vue des consultations prébudgétaires 2024. À titre de fabricants et d'importateurs de spiritueux distillés au Canada, nos membres sont des employeurs et des investisseurs importants. Tout au long de nos processus, de la culture du grain jusqu'à l'embouteillage, nous soutenons un vaste éventail d'entreprises à l'échelle du pays, de petits agriculteurs à de grandes entreprises de distillation.

À l'approche du prochain budget fédéral, nous sommes préoccupés par ce qui risque d'être la mauvaise surprise d'une hausse du prix du proverbial panier de biens hebdomadaire des ménages au pays, dont le budget est déjà sous pression. Si la taxe d'accise sur l'alcool est indexée selon l'indice des prix à la consommation (IPC) de 2023 le 1^{er} avril, les Canadiens devront payer 4,7 % de taxes supplémentaires à l'achat de spiritueux, de vin et de bière, ce qui dépasse de beaucoup les cibles actuelles du gouvernement en matière d'inflation.

Comme on l'a observé avec le budget 2023, dans lequel le gouvernement a appuyé notre secteur et les consommateurs canadiens en plafonnant la taxe d'accise à 2 %, l'indexation selon l'IPC n'a pas été pensée en fonction du contexte fiscal actuel. En liant la taxe d'accise à l'IPC sans établir de taux d'augmentation maximal, le gouvernement encourage la volatilité et l'imprévisibilité des revenus, créant ainsi une incertitude à long terme nuisible aux consommateurs et aux entreprises canadiennes, ainsi qu'au gouvernement lui-même. Une augmentation de 4,7 % des prix des produits alcoolisés contribuerait en soi à l'inflation.

Par conséquent, nos membres **demandent qu'à compter du budget 2024, le gouvernement fédéral plafonne de manière permanente la taxe d'accise sur l'alcool à 2 %**, conformément à ses propres attentes d'un contexte d'inflation normal. Cela permettrait aux consommateurs, aux entreprises de différents secteurs et de toutes tailles, ainsi qu'au gouvernement, de profiter de perspectives stables qui favorisent la stabilité fiscale du Canada à long terme.



De cette manière, le gouvernement fédéral peut aider les agriculteurs, les restaurateurs et les propriétaires de petites entreprises de partout au pays à composer avec la hausse de leurs coûts d'exploitation sans avoir à subir le fardeau d'une taxe de plus qui ampute leurs recettes et a une incidence directe sur leur clientèle déjà très frileuse. Cela permettra aussi au gouvernement de faire des prévisions fiables quant à sa viabilité à long terme et à la stabilité de ses revenus.

Pour terminer, nous serions heureux d'avoir l'occasion de vous donner de vive voix des précisions sur cet enjeu et sur ses ramifications à une date qui vous convient, et de répondre à vos éventuelles questions.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Lorena Patterson
Vice-présidente principale, Affaires publiques et politiques
Lorena.Patterson@acd.ca
613 219-4369